



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

CTE - 031M
C.P. – Cible de
réduction d'émissions
de gaz à effet de serre
du Québec pour 2030

Mémoire déposé à l'intention de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale

**Consultations particulières et auditions publiques
sur le document de consultation intitulé
« Cible de réduction d'émissions
de gaz à effet de serre du Québec pour 2030 »**

Octobre 2015



TABLE DES MATIÈRES

1. QU'EST-CE QUE LE FCQGED?	1
2. COMMENTAIRES SUR LES GES RELIES AUX MATIERES RESIDUELLES.....	2
<i>2.1 Éviter un problème plutôt que de tenter de le résoudre:.....</i>	<i>3</i>
3. COMMENTAIRES PARTICULIERS.....	5
<i>3.1 Sur l'économie circulaire et les matières recyclables:</i>	<i>5</i>
<i>3.2 Sur la modernisation de la consigne:.....</i>	<i>7</i>
<i>3.3 Sur les énergies dites renouvelables ou vertes:</i>	<i>9</i>
<i>3.4 Sur la gestion des matières organiques:</i>	<i>10</i>
3. REPONSES AUX QUESTIONS DU DOCUMENT DE CONSULTATION	12

1. Qu'est-ce que le FCQGED?

Créé en 1991, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) est un organisme sans but lucratif dont fait partie près d'une soixantaine de groupes et de coalitions issus de l'ensemble des régions du Québec. Ses membres participent activement à la mise sur pied d'alternatives aux méthodes traditionnelles de traitement des matières résiduelles (incinération et enfouissement pêle-mêle).

En informant, sensibilisant et en éduquant la population et les élus à l'importance d'implanter une gestion écologique des déchets au Québec, le Front commun travaille au développement de politiques qui favorisent la mise en place de programmes de réduction, de réutilisation et de recyclage-compostage des déchets, et ce, tant au niveau local qu'à l'échelle nationale.

À la demande de ses membres, le Front commun peut intervenir directement dans des dossiers locaux ou régionaux afin de proposer des solutions reliées à la gestion écologique des déchets, et ce, soit par l'entremise d'échanges d'informations, de support technique, d'un appui ou encore par le partage de son expertise qu'il a développée au cours de ses années d'existence.

De plus, le Front commun travaille activement en vue d'encourager les citoyens à s'impliquer dans les processus démocratiques d'où peuvent découler des décisions ayant des impacts sur leur environnement. Par ses actions, il contribue à faire en sorte que ces mêmes citoyens saisissent la portée environnementale de leurs gestes lorsqu'ils disposent de leurs matières résiduelles.

Également, l'organisme peut s'impliquer dans tout dossier ayant une portée ou une incidence nationale et dans lequel son expertise peut être mise à contribution.

Au-delà des interventions locales et nationales, le Front commun fait la promotion de quatre grands principes qui sont la pierre angulaire d'une gestion écologique et démocratique des déchets. Ces principes sont :

- a) la régionalisation
- b) la démocratisation
- c) la hiérarchie des 3R
- d) la responsabilisation

Ces principes, adoptés par l'organisme il y a plus de vingt ans, ont grandement inspiré le gouvernement du Québec dans l'élaboration de sa Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles.

Par ses multiples interventions, le Front commun continue à oeuvrer à les faire mettre en application.

2. Commentaires sur les GES reliés aux matières résiduelles

Dans les perspectives de réduction des gaz à effet de serre reliés au secteur des matières résiduelles, il est mentionné à la page 27 du document de consultation que :

« En raison de l'intervention du gouvernement dans ce secteur depuis de nombreuses années, une grande part du potentiel de réduction a déjà été réalisée ou le sera au cours des prochaines années. »

Nous serions tentés de rajouter ici que si le gouvernement est intervenu avec un certain succès dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, c'est notamment dû au fait qu'il y a eu un mouvement d'organismes à vocation environnementale qui était en mesure d'intervenir également de façon efficace et proactive. La réalité aujourd'hui est tout autre. Les organismes environnementaux disparaissent comme neige au soleil et ceux qui demeurent vivent ou se réfugient dans des programmes de financement qui les éloignent de leur mission première afin de ne pas mourir.

Les changements climatiques sont une problématique qui découle de notre mode de développement et de la consommation des ressources qui en découlent. Aucun secteur n'est épargné par la production de GES, que ce soit le secteur industriel, la façon dont nous construisons et habitons nos bâtiments, celui des matières résiduelles, ou encore celui des transports, bien évidemment. Contrer les GES doit se faire de façon transversale en intervenant activement et intelligemment dans l'ensemble de nos secteurs d'activités, même si les actions posées ne permettent pas immédiatement de calculer un gain quantifiable.

Ainsi, vouloir réduire nos émissions de GES peut également se traduire, par exemple, par un encadrement plus étroit de l'étalement et la densification de l'urbanisation, ce qui permettrait de planifier et de contrôler un tant soit peu le développement de nos modes de transport et celui de notre (sur)consommation trop souvent axée sur un usage individuel et de court terme.

Lutter contre les changements climatiques doit se traduire selon nous, par un investissement massif dans les différents secteurs environnementaux tels la préservation de la biodiversité, de la forêt, de l'eau, de la gestion écologique des matières résiduelles, des transports ou encore dans le développement d'énergies renouvelables. Mais, par-dessus tout, il faut se donner les moyens de nos ambitions et investir de façon conséquente dans notre ministère de l'Environnement.

Peut-être sommes-nous des dernières générations qui pouvons poser de réels gestes tangibles et significatifs afin de contrer la production de gaz à effet de serre que nous émettons dans l'atmosphère. Cette façon de faire qui est sérieusement en train d'hypothéquer le bien-être et le développement des générations qui vont nous suivre, est toutefois réversible. L'attentisme et le *statu quo* ne sont plus une option. Il faut voir dans les changements auxquels nous aurons à faire face au cours des prochaines décennies, autant d'opportunités de développements d'un autre type. Des développements d'abord et avant tout basés sur le respect de la capacité de support de nos écosystèmes, tel que le mentionne la Loi sur le développement durable du Québec.

2.1 Éviter un problème plutôt que de tenter de le résoudre:

La production de gaz à effet de serre est intimement liée au développement économique d'un état qui lui, est directement lié à la production de biens de consommation destinés à l'usage domestique ou pour l'exportation. À eux seuls, les secteurs des transports et de l'industrie représentent plus de 75 % des GES émis au Québec. S'attaquer aux émissions de ces secteurs est certes une chose à accomplir, mais nous ne sommes-nous jamais véritablement arrêtés aux causes de leurs émissions qui leur confère leur statut peu enviable de principaux émetteurs ?

Pour ce qui est des transports, la mobilité des personnes est certainement la cause de la majorité des GES émis par ce secteur, viendrait par la suite la mobilité des ressources et des biens, tous destinés à la consommation. Pour ce qui est de l'industrie, son nom l'indique, il s'agit du secteur dédié à la production de biens.

Dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, il y a un principe qui dit que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas. Il vaut mieux éviter un problème à la source que de tenter de lui trouver des solutions après coup.

Une approche qui devrait peut-être davantage mise de l'avant afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre est celle de la réduction à la source, éviter un problème plutôt que de tente de la résoudre à grands frais.

Dans une économie comme la nôtre, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il faille opter pour la décroissance afin de produire moins de GES. Produire moins de biens de consommation peut tout simplement vouloir dire se développer autrement, faire plus largement place à d'autres types d'économies. Il est question ici d'économies de services, de fonctionnalité, de partage ou encore d'écologie industrielle. Tous ces concepts trouvant une place dans ce qu'il est maintenant convenu d'appeler l'économie circulaire.

Sans développer outre mesure ce concept dans le présent mémoire, nous tenons à mentionner qu'il est possible de tendre vers une économie dont le principal moteur ne serait pas nécessairement la production de biens axée essentiellement sur l'extraction de ressources naturelles vierges, leur transport, leur transformation, leur consommation puis leur disposition dans des lieux d'élimination. Une saine gestion des matières résiduelles, une gestion dite « écologique » de celles-ci, pourrait toutefois grandement nous aider à y arriver.

La saine gestion des matières résiduelles doit débiter avant même que le bien de consommation visé – qui deviendra matière résiduelle – ne soit produit. À la fin de sa vie utile toutefois, ce bien devrait idéalement devenir une ressource pour une autre industrie, idéalement dans une perspective de développement local ou régional.

3. Commentaires particuliers

Cette section traitera d'éléments ou de notions mettant en relation des stratégies pour la réduction des gaz à effet de serre en relation avec la gestion des matières résiduelles.

3.1 Sur l'économie circulaire et les matières recyclables:

À plusieurs endroits dans le document de consultation, il est question de la notion de l'économie circulaire. Si, dans l'absolu, la notion de l'économie circulaire est séduisante, son application dans la réalité québécoise nous réserve toutefois quelques embûches que nous nous devons absolument de surmonter.

En effet, le modèle de la récupération et du recyclage au Québec s'est toujours développé de façon réactive, en fonction des lois de l'offre et de la demande et desquelles nous sommes devenus plus que dépendants. Malgré le gisement des ressources issues de notre système de récupération des matières recyclables, nous n'avons jamais véritablement supporté ou développé les industries dans ce secteur d'activités. Si bien que nous exportons maintenant plus de la moitié des matières recyclables que nous récupérons, principalement en Asie. Ainsi, nous payons annuellement des dizaines de millions de dollars pour exporter des centaines de milliers de tonnes matières premières issues de la récupération qui nous sont ultimement retournées sous forme de produits finis.

Ce phénomène a eu pour effet que nos entreprises de recyclage sont disparues les unes après les autres, les centres de tri préférant vendre en vrac à des courtiers qui réacheminent les matières dans des lieux où la main d'œuvre est moins chère et les lois environnementales moins contraignantes, sinon inexistantes. Heureusement, quelques centres de tri résistent à la tentation, mais à quel prix et pour combien de temps ?

Si le Québec semble effectivement faire bonne figure dans le domaine de la récupération, il en est tout autre pour ce qui est du recyclage. Et non, récupération ne veut pas dire recyclage, nous oublions cette notion (volontairement ?) trop souvent.

Afin de véritablement construire une économie circulaire, il faudrait repenser notre façon de faire les choses dans le domaine de la récupération et du recyclage. Voici quelques pistes de solutions :

Pour la récupération :

- a) Uniformiser les matières recyclables acceptées
- b) Réaliser des campagnes de sensibilisation nationales et soutenues
- c) Utiliser d'autres modes de récupération pour des matières problématiques (c.-à-d. consignation des contenants de boissons en verre)
- d) Imposer un contenu recyclé minimal dans certains biens de consommation
- e) Restreindre la mise en marché de produits non recyclables
- f) Choisir des modes de récupération qui favorisent la hiérarchie des 3RV-E.

Pour les matières recyclables :

Créer une « Agence de commercialisation des matières recyclables » afin de :

- a) Développer les marchés locaux et régionaux
- b) Rationaliser l'offre pour le tri
- c) Financer la modernisation de centres de tri
- d) Certifier les matières triées
- e) Gérer des stocks
- f) Garantir des prix minimums
- g) Centraliser le conditionnement pour certaines matières recyclables
- h) Envisager l'intégration des recycleurs et des conditionneurs pour le calcul de la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles.

Les ministères et organismes du gouvernement pourraient également s'assurer dès maintenant que les matières recyclables et compostables pour lesquelles des bacs de récupération existent dans leurs édifices soient effectivement récupérées dans un modèle d'économie circulaire.

3.2 Sur la modernisation de la consigne:

Un bel exemple d'actualité qui pourrait reconfirmer la volonté du gouvernement à agir de façon proactive dans le domaine des matières résiduelles en vue de réduire les gaz à effet de serre, serait celui de la modernisation de notre système de consigne publique.

Le système de la consigne au Québec n'a pas été revu depuis sa création, soit depuis une trentaine d'années. Dans les faits, la consigne ne vise que les contenants de boissons gazeuses et de bière. Pour tous les types de contenants confondus (boissons gazeuses et canettes de bière), la récupération par le biais de notre consigne publique oscille autour de 75% (73,75% pour être plus précis). Il faut également savoir que le taux de recyclage des contenants récupérés par la consigne est de l'ordre des 100 %.

À titre de comparaison, selon le dernier bilan (2012) de RECYC-QUÉBEC, le taux d'acheminement aux fins de recyclage du plastique provenant des résidences (collecte sélective résidentielle), n'a été que de 16 %.

La consigne est, et doit demeurer, un des systèmes de récupération les plus efficace qui soit, en complémentarité avec la collecte sélective municipale. Or, si elle demeure efficace avec les contenants désignés par cette mesure en 1984, il apparaît essentiel qu'elle soit modernisée afin de s'adapter aux nouveaux types de boissons et de contenants apparus sur le marché québécois depuis trois décennies.

Selon nous, une modernisation de la consigne devrait inclure :

- Une hausse du montant de la consigne. (5 cents de 1984 équivalent à environ 11 cents aujourd'hui) ;
- Une consigne visant les contenants plutôt que les contenus (cela viserait essentiellement les contenants de boisson en aluminium) ;
- Un élargissement à deux types de contenants spécifiques : les bouteilles d'eau ainsi que les bouteilles de vin.

Avec la consignation de plusieurs centaines de millions (sinon milliards) de contenants supplémentaires, il nous apparaît évident que certains éléments du système de consigne actuel devront être revus, notamment :

1. *La Loi sur la vente et la distribution de bière et de boissons gazeuses dans des contenants à remplissage unique* : L'obligation qu'ont les détaillants d'accepter les contenants consignés et de rembourser la consigne s'ils en vendent eux-mêmes devrait être levée. De nouveaux centres de dépôt pour les contenants consignés devraient être implantés sur une base volontaire, en remplacement des quelque 8 000 lieux de dépôts actuels. Des détaillants pourraient alors décider de se retirer de ce système de récupération (*opting out*) ou au contraire, décider de gérer un de ces centres. Il est question ici de rationaliser le système de retour des contenants consignés afin de le rendre plus simple et plus efficace.
2. Un montant dédié pour le fonctionnement des systèmes de récupération et de recyclage devrait être perçu. Ce montant pourrait être modulé selon l'impact environnemental du contenant mis en marché, comme par exemple sa recyclabilité ou le fait qu'il soit réutilisable. De telles pratiques existent dans l'ensemble des provinces canadiennes et même sur certains produits au Québec, mais à l'insu du consommateur. De plus, seules les entreprises privées décident des montants perçus et de leur utilisation. Cette façon de faire favoriserait davantage de transparence, une plus grande équité ainsi qu'une plus grande efficacité dans un système de consigne élargi.
3. Idéalement, des mesures réglementaires ou des incitatifs financiers pourraient être mis de l'avant afin de faire en sorte que les matières récupérées par le biais d'un système de consigne publique élargi soient prioritairement destinées au marché domestique du recyclage lorsque cela sera possible.

3.3 Sur les énergies dites renouvelables ou vertes:

Notre organisme encourage la réduction de notre dépendance à l'utilisation des énergies fossiles notamment par une consommation plus judicieuse de celles-ci et par le développement des énergies renouvelables.

Si le concept d'énergie renouvelable est porteur, pour ne pas dire séduisant, il demeure que toute production d'énergie a un impact sur notre environnement. Depuis des années, nombreux sont ceux et celles qui ont fait des représentations auprès des instances politiques afin de faire admettre que la production d'énergie à partir de matières résiduelles était en fait une forme d'énergie verte, d'énergie renouvelable. Or, c'est loin d'être le cas. Accepter que les matières résiduelles soient une source d'énergie, implique une production massive et constante de déchets afin d'être en mesure de respecter les ententes qui auraient été signées avec les exploitants des infrastructures de valorisation. Cela vient en flagrante contradiction avec le premier « R » des 3R, soit celui de la réduction à la source.

Il est par ailleurs reconnu et démontré qu'il y a davantage de gains à réaliser sur le plan énergétique en mettant en place de mesures favorisant la réduction, le réemploi et le recyclage des matières résiduelles plutôt que d'utiliser celles-ci comme combustible.

Ce ne sont pas non plus toutes les formes de valorisation qui sont nécessairement acceptables d'un point de vue du développement durable ou de la santé publique. Idem pour ce qui est des innovations issues de la « chimie verte ». Plusieurs de ces technologies peuvent en fait créer davantage de problèmes qu'elles ne prétendent en régler.

Ceci vaut également pour certaines formes de gazéification des déchets dont les émissions de gaz à effet de serre peuvent dépasser celles d'incinérateurs ou même de centrales thermiques au charbon.

3.4 Sur la gestion des matières organiques:

Une des volontés les plus remarquables dans le domaine de la gestion des matières résiduelles est le bannissement projeté des matières organiques des lieux d'élimination. Non seulement les matières organiques sont-elles une source importante de contamination des eaux de lixiviation des lieux d'enfouissement technique (LET), elles sont également la principale cause de GES découlant des activités d'élimination.

Les matières organiques sont composées principalement de résidus putrescibles (résidus de table ou agro-alimentaires), de résidus verts, mais aussi de boues municipales (biosolides). En se dégradant sans présence d'oxygène, dans un lieu d'enfouissement, par exemple, ces matières produisent du méthane, un gaz à effet de serre très puissant qui se doit d'être détruit.

La mise en vigueur du règlement sur l'élimination et l'enfouissement des matières résiduelles (REIMR) a contribué à la destruction de quantités importantes de GES émis par les LET par le biais de mesures de confinement des gaz et de destruction de ces derniers. Les lieux d'enfouissement sanitaire (LES) qui n'ont pas opté pour une conversion afin de devenir des LET, ont donc tous cessé leurs activités après les délais prévus par le règlement. La pertinence d'équiper de systèmes de captation et de destruction de biogaz les anciens LES qui n'en sont pas déjà dotés, reste toutefois pour nous à être démontrée.

Pour ce qui est des biosolides municipaux, leur incinération produit de l'oxyde nitreux (N_2O), gaz considéré comme 300 fois plus puissant que le dioxyde de carbone (CO_2). Ainsi, l'incinérateur de la ville de Montréal qui est exclusivement dédié à l'incinération de boues municipales, génère l'équivalent de 90 000 t eq. CO_2 , soit 2 % des GES produits par le secteur des matières résiduelles au Québec. Une seule installation. Des mécanismes existent cependant afin de réduire les matières résiduelles envoyées à l'élimination et, par le fait même, réduire la production de GES. Un de ceux-là est la redevance à l'élimination.

Or, si la redevance à l'élimination est un excellent outil afin de réduire l'enfouissement ou l'incinération de la majorité des déchets, elle ne l'est absolument pas pour réduire l'incinération des boues. En effet, la redevance est calculée, dans le cas des boues, sur leurs poids une fois séchées lorsqu'elles sont incinérées et sur leurs poids humides lorsqu'elles sont enfouies. Comme une boue séchée pèse moins qu'une boue humide, la redevance payée pour l'incinération des boues ne représente environ que 20 % de celle pour les boues qui sont enfouies. Cette iniquité est également un très gros désincitatif à la valorisation des boues, pourtant un objectif de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Si la gestion des GES liés à l'élimination des matières organiques semble être sous contrôle dans les LET, il importe maintenant de maintenir le cap sur la volonté gouvernementale de bannir totalement et définitivement celles-ci de l'élimination. À cette fin, le *Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage*, le PTMOBC, a été créé. Le PTMOBC s'inscrit dans la mise en œuvre de la mesure 15 du *Plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques* (PACC), qui vise la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques. La durée de ce programme était aussi coordonnée avec l'objectif de bannir d'ici 2020 les matières organiques de l'élimination.

Or, nous apprenions tout récemment que les municipalités qui pouvaient avoir recours aux argents de ce programme, disposaient maintenant d'un délai supplémentaire de 3 ans pour réaliser leurs projets de compostage ou de biométhanisation de leurs matières organiques.

Ce report et le message qu'il transmet nous préoccupent quelque peu, car il vient fragiliser selon nous, la concrétisation de cet ambitieux objectif de bannissement. L'annonce sans préavis que des paramètres majeurs d'un programme d'une telle importance peuvent changer selon des circonstances particulières, peut causer une certaine insécurité, tant auprès des intervenants publics que privés.

3. Réponses aux questions du document de consultation

1. Dans quelle mesure seriez-vous en accord avec une cible de réduction d'émissions de GES de l'ordre de 37,5 % sous le niveau de 1990 pour le Québec en 2030?

Il faut tendre vers la cible de réduction la plus élevée qui soit. L'enjeu des changements climatiques est peut-être le plus sérieux enjeu auquel l'humanité fait face depuis ses débuts. Nous avons encore collectivement la possibilité de faire en sorte de résorber ce phénomène, une occasion qui ne se représentera peut-être pas à ceux et celles qui vont nous succéder si nous ne nous changeons pas radicalement nos façons de faire et notre mode de développement.

Les mécanismes mis en place pour l'atteinte de cette cible de réduction des émissions de GES doivent minimalement inclure des mécanismes de révisions périodiques obligatoires afin de revoir l'application de certaines mesures ou l'instauration de nouvelles, le cas échéant.

Le droit social de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité prévu dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec devrait peut-être devenir un droit fondamental comme le sont le droit à la vie ainsi que la sûreté, l'intégrité et la liberté de la personne.

2. Le Québec devrait-il se doter de cibles ou d'objectifs particuliers en complément d'une cible globale de réduction d'émissions de GES? Si oui, lesquels?

Le Québec devrait se doter de cibles de réduction de ses émissions domestiques de GES qui viendraient diminuer le recours à l'achat de crédits étrangers.

Ces cibles seraient directement reliées à ses principaux secteurs émetteurs de GES que sont l'énergie, les transports, le bâtiment, l'agriculture, les matières résiduelles et l'industrie.

3. Dans les différents secteurs de l'économie québécoise, quelles initiatives devraient être mises en oeuvre pour accélérer le rythme de réduction des émissions de GES et pour maximiser les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux de la lutte contre les changements climatiques à court et à long termes?

Il faut développer tout ce qui peut se rattacher au concept de l'économie circulaire, développer davantage une économie de service basée sur la consommation de biens durables, réutilisables et recyclables, l'écoconception. Dans les faits, cela peut vouloir dire des initiatives aussi simples que la consignation des bouteilles de vin et de spiritueux de la Société des Alcools du Québec (SAQ).

Il faudrait que le vin embouteillé au Québec par la SAQ ou par ses sous-traitants le soit dans des bouteilles réutilisables et que les autres bouteilles à usage unique soient acheminées directement aux recycleurs de verre par le biais du système de la consigne. Les bouteilles de la SAQ ne devraient plus être récupérées par la collecte sélective municipale, car elles finissent très majoritairement leur existence dans nos lieux d'élimination sans être recyclées.

L'objectif du bannissement des matières organiques doit être maintenu et faire partie intégrante du REIMR en modifiant son article 4.

La tentation qu'il existe actuellement pour la production d'énergies vertes par le biais de nouvelles technologies de valorisation, ne devrait pas nous faire perdre tout sens critique. Sans écarter du revers de la main ces dernières, plusieurs réponses restent à nous être fournies quant à leurs impacts environnementaux et économiques. Cela est d'autant plus vrai que la valorisation énergétique n'est actuellement pas encadrée par un règlement au Québec.

4. Quels seront les principaux obstacles à surmonter pour renforcer l'action dans la lutte contre les changements climatiques au cours des prochaines décennies?

Pour nous, c'est le manque d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) pouvant mener à une non-appropriation de cet enjeu de la part de la population qui pourrait être le principal obstacle à surmonter.

La lutte aux émissions de GES a actuellement la faveur de la population, car il s'agit d'un enjeu encore intangible pour plusieurs. Un enjeu toutefois pour lequel peu de personnes se sentent encore véritablement imputables. Le genre d'enjeu auquel personne ne s'oppose tant et aussi longtemps que les actions à poser pour y remédier ne requièrent pas de modifier les comportements individuels ou n'affectent pas le contenu des portefeuilles des particuliers.

Pourtant, afin de diminuer massivement nos émissions de GES, des efforts devront être consentis par tous. Si les impacts des changements climatiques sont mal compris ou minimisés, des levées de boucliers pourraient alors survenir lorsque viendra le temps de poser des gestes concrets, voire parfois contraignants pour certains. Les décideurs pourraient alors fléchir ou reculer. L'exemple du PTMOBC est éloquent à cet égard.

Même si les projets d'ISÉ ne sont pas toujours mesurables à court ou moyen termes, il faut les voir comme étant un investissement. Les actions en ISÉ, principalement celles réalisées par les groupes environnementaux, ont toujours été des catalyseurs initiant la réalisation de politiques porteuses et rassembleuses, comme cela a été le cas dans le domaine de la gestion des matières résiduelles.

Là encore, les intervenants reconnus au sein de chaque secteur réputé comme étant un émetteur majeur de GES (énergie, transports, bâtiment, agriculture, matières résiduelles et industrie) devraient pouvoir avoir la possibilité de réaliser leur mission d'éducation relative en environnement et des moyens adéquats et conséquents devraient leur être consentis